

Page : 1/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: <u>ATE Cylinder Paste</u> Code du produit: 03.9902-05xx.x / 7000xx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Agent conservateur et anti-corrosion à usage technique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Continental Aftermarket & Services GmbH

Sodener Straße 9

D-65824 Schwalbach am Taunus

Tel: +49-6196-87-0

Service chargé des renseignements:

Gefahrstoffmanagement Konzern, Zentrales Materiallabor

ate.sicherheit@contiautomotive.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence + 49-6132-84463 - 24/7 - 190 langues parlées

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS09

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)



Page : 2/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 1) Composants dangereux: CAS: 5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol <10% EINECS: 227-572-6 Aguatic Acute 1, H400; Aguatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. Reg.nr.: 01-2119978209-24-2. H315 0000 CAS: 15520-05-5 2,2'-(Octylimino)bisethanol <3% EINECS: 239-555-0 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Reg.nr.: 01-2120136161-71-Aquatic Chronic 3, H412 0000 01-2120136161-71-0001 CAS: 85507-95-5 9-Oxadeceonic acid (Z)-compd.with N-coco alkyl-1,1'-<1% EINECS: 287-418-9 iminobis(2-propanol) Reg.nr.: 01-2120115532-69-Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic

0000 **SVHC**

Ne contient pas ou < 0,1 % SVHC selon le règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH), Article 57. **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3, H412

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilités de dégagement de: CO, CO2, NOx

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

FR



Page : 3/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

À conserver dans un endroit frais et sec

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Le produit est hygroscopique.

Stocker à sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 4)



Page: 4/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 3)

Temps de pénétration du matériau des gants

Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 480 min, épaisseur minimale de 0,7 mm Caoutchouc nitrile: temps de passage minimum 30 min, épaisseur minimale de 0,4 mm

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueSolideCouleur:BlanchâtreOdeur:CaractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition >300 °C (FMVSS 116)

Inflammabilité Non déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

Point d'éclair >145 °C (DIN EN 22719 / ISO 2719)

Température d'inflammation: >300 °C (DIN 51794) **Température de décomposition:** Non déterminé.

pH à 20 °C 8,5

Viscosité:

Viscosité cinématiqueNon applicable.Dynamique:Non applicable.l'eau:Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

Pression de vapeur à 20 °C: Densité et/ou densité relative

Delisite et/ou delisite relative

Densité à 20 °C: 1 g/cm³

Densité relativeNon déterminé.Densité de vapeur:Non applicable.Caractéristiques des particulesVoir point 3.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes

disponibles.

Aspect:

Forme: Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

Température d'auto-inflammationLe produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non applicable.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant

(suite page 5)



Page : 5/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 4)

Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
15520-05-5 2,2´-(Octylimino)bisethanol			
Oral	LD50	1.157 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Faiblement irritant - ne étiquetage requis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page : 6/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Supprimé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:			
5892-47-7 2,4,6-Tri-sec-butylphenol			
EC50	0,675 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)		
LC50 (statique)	2,2-5 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)		
NOEC	0,0675 mg/L (algues)		
ErC50 (statique)	0,391 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)		
ErC10 (statique)	0,258 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)		
15520-05-5 2,2´-(Octylimino)bisethanol			
EC50 (statique)	1,35 mg/l (algues) (OECD 201 72 h)		
	>100 mg/l (des bactéries) (OECD 209)		
	19,1 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)		
LC50	22 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)		
ErC10 (statique)	0,402 mg/L (algues) (OECD 201 72 h)		

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est, conformément à la stabilité désirée, difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être basée sur les lois et réglementations locales et nationales pertinentes, le processus d'élimination doit éviter la pollution de l'environnement.

Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

(suite page 7)



Page : 7/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 6)

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR. IMDG. IATA UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(2,4,6-Tri-sec-butylphenol)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,4,6-Tri-sec-

butylphenol), MARINE POLLUTANT

IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (containing 2,4,6-Tri-

sec-butylphenol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Marine Pollutant:

Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnementLe produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : 2,4,6-Tri-sec-butylphenol Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 90
No EMS: F-A,S-F
Stowage Category A

Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container, see

7.6.2.12 and 7.7.3.9.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 5 kg Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

(suite page 8)



Page : 8/9

Date d'impression : 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 7) 1000 g Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels Remarques: Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 110607: (USA domestic) 1 800 535 or international (001) 352 323 3500 Special Provision 375 **IMDG** Limited quantities (LQ) 5 kg Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g Emergency CONTACT (24-Hour-Number) Remarques: GBK/Infotrac ID 110607: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500 Special Provision 2.10.2.7 IATA Remarques: Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 110607: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500 Special Provision A197 UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE "Règlement type" de l'ONU: VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,4,6-TRI-SEC-BUTYLPHENOL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)



Page: 9/9

Date d'impression: 19.12.2022 Numéro de version 7 Révision: 01.12.2022

Nom du produit: ATE Cylinder Paste

(suite de la page 8)

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Restriction de l'utilisation recommandée. Uniquement à des fins industrielles

Service établissant la fiche technique:

Gefahrstoffmanagement Konzern ate.sicherheit@contiautomotive.com

Date de la version précédente: 31.01.2020

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Sources http://www.hvbg.de/d/bia/gestis/stoffdb/index.html

* Données modifiées par rapport à la version précédente